Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berne, avril Dix-huitième année 1926 — N° 4

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 ○ **Monbijoustrasse 61** ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ Monbijoustrasse, 61 ○ ○ ○

SOMMAIRE:

	Pages
1. Les comptes annuels de l'Union syndicale suisse pour 1925	41
2. Contribution au problème du logement	44
3. A la commission syndicale suisse	46
4. Le droit de l'ouvrier	47
5. Les fédérations professionnelles d'Allemagne	47
6. Cours d'études pour militants	49
7. Voyage d'étude de Genève à la Méditerranée	49
8. Economie politique	50
9. Economie sociale	52
10. Dans les fédérations suisses	52
11. Dans les autres organisations	53
12. Mouvement coopératif	54
13. Mouvement international	54
14. Etranger	55
15. Notices	56
16. Le coût de la vie	56

Les comptes annuels de l'Union syndicale suisse pour 1925

Les comptes de l'Union syndicale donnent, comme de coutume, les renseignements sur les recettes et les dépenses concernant le comité syndical, les fédérations et les cartels syndicaux en vue des tâches que l'Union syndicale suisse doit accomplir.

Les recettes proviennent des cotisations des fédérations, de la subvention fédérale et de divers postes pour matériel, intérêts et remboursements.

Les recettes en cotisations dépendent de l'effectif des membres des fédérations. Les dernières années présentent un recul après avoir marqué une progression jusqu'en 1922. Voici les chiffres des six dernières années:

1920	Fr. 102,268.40
1921	» 133,506.40
1922	» 123,756.60
1923	» 112,414.41
1924	» 98,416.39
1925	» 96,089.80

Les cotisations se calculent sur la base du nombre de membres de l'année précédente. La forte augmentation de 1921 provient de l'élévation de la cotisation décidée au congrès syndical de 1920. La cotisation a été augmentée de 20 centimes, dont 10 centimes étaient destinés à la centrale d'éducation ouvrière.

Les recettes totales furent de fr. 1700 inférieures aux prévisions budgétaires. Cela provient de cotisations arriérées. Les comptes totaux auraient dû boucler par un déficit de fr. 5800 d'après les prévisions budgétaires. Par suite de divers dépassements et de diminution de recettes, le déficit fut de fr. 8444.30.

Les sommes budgetées aux chapitres I et II furent suffisantes, mais celles du chapitre III ont été dépassées, pour les postes: délégations, matériel de bureau, journaux, revues, livres et archives. N'avaient pas été prévues les dépenses pour les funérailles du camarade Greulich et les frais de liquidation de la librairie de l'Union. La fortune marque un nouveau recul. Il est cette fois-ci de fr. 18,000. Cette somme comprend l'augmentation de dépenses faites en 1925, soit fr. 8444 et un ducroire sur le prêt fait à la librairie de l'Union de Zurich du montant de fr. 10,206.

La situation de fortune depuis 1909 donne le tableau suivant:

Années	Somme du bilan Fr.	Fortune Fr.	Souscriptions Fr.
1909	49,857.15	9,454.99	26,736.92
1910	43,453.90	12,232.63	7,770.57
1911	36,391.82	12,963.34	10,950.93
1912	26,396.93	13,621.41	1,398.10
1913	28,237.59	8,019.88	5,851.—
1914	31,797.22	9.30	16,559.20
1915	28,160.97	10,345.66	—
1916	28,163.82	13,466.01	4,672.35
1917	45,566.08	10,885.95	10,554.25
1918	70,651.73	19,141.72	6,420.—
1919	119,697.43	30,534.22	8,950.—
1920	143,254.02	36,088.35	103,743.40
1921	225,340.69	97,963.44	548,310.35
1922	196,313.30	110,443.52	238,943.76
1923	174,622.—	97,825.96	128,855.11
1924	160,864.64	95,263.22	172,780.65
1925	164,757.45	78,151.12	68,281.28

Le produit des souscriptions pour 1925 provient des collectes faites pour les syndicats danois, pour la grève des papetiers de Landquart et pour le fonds de solidarité. Celui-ci est alimenté depuis 1925, ensuite de l'adoption du règlement, pour la première fois du produit de cotisations obligatoires. Il est vrai de dire que quelques fédérations seulement ont décidé une contribution obligatoire. Mais on peut s'attendre à ce que cet exemple soit suivi.

Le budget pour 1926 se base essentiellement sur les comptes de 1925. Un seul secrétariat, subventionné jusqu'ici, celui d'Argovie, a renoncé à la subvention de l'Union syndicale, par contre, il a fallu augmenter extraordinairement du double le secrétariat de l'Oberland zurichois.

Le poste des traitements n'a pas pu être réduit de beaucoup malgré le départ des camarades Greulich et Leuenberger, du fait de la nomination du Dr Weber au poste de chef de la division économique. En outre, la rubrique des traitements comprend également les sommes réservées pour la caisse de pension et de retraite nouvellement créée. Le poste: pensions et indemnités, qui figurait encore au dernier rapport, disparaît dès maintenant.

Les comptes permettent d'espérer un résultat plus réjouissant pour 1926 que ce ne fût le cas ces trois dernières années. Selon les prévisions bugétaires, ils devraient présenter un excédent de recettes de fr. 3700. Par là se terminerait la période des excédents de dépenses et la possibilité d'augmenter le fonds de réserve.